

## **Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2018**

Le douze mars deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Béatrice WESSE, Marie-Laure PINET, Gilbert PERRIN, Didier MICHALLET (arrivé à 20h06), Chantal DEGOUTES, Didier DUMAS, Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON (arrivé à 20h03)

Excusés : Didier FILET (pouvoir donné à Christelle DAMARIN), Marie-Thérèse DANIEL (pouvoir donné à Jean-Robert LAGOUTTE)

Absents : Grégory BEAUVAIS, Cyrille ROZIER

Secrétaire de séance : Marie-Laure PINET

Arrivée à 20 h 03 de Monsieur Benoît CHADUIRON.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu de la réunion en date du 8 février 2018, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

### **DÉCISION DU MAIRE**

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le 8 février 2018 en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- DEC/2018-02 en date du 22 février 2018 concernant l'attribution du marché de prestation de service pour la mission de repérage et de géo référencement des réseaux existants souterrains et aériens sur la commune de Les Olmes : le marché a été attribué à l'entreprise IRE située à Marsonnas (01340) pour un montant total de 3 250 € HT ;

Arrivée à 20 h 06 de Monsieur Didier MCHALLET.

### **DELIBERATIONS**

#### **• Demande d'aide sociale (huis clos)**

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-18, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de l'objet soumis à l'ordre du jour du présent conseil, concernant l'examen d'une demande d'aide sociale.

Il est rappelé que par délibération du conseil municipal en date du 4 décembre 2017, le CCAS est dissout depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il appartient désormais au conseil municipal de se prononcer sur les demandes d'aides sociales.

Madame le Maire soumet le huis clos au vote. A l'unanimité, le conseil municipal décide de se réunir à huis clos.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité de laisser le dossier à l'appréciation du conseil départemental.

• **Fixation de la durée d'amortissement d'une immobilisation**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité de fixer la durée d'amortissement des frais liés aux documents d'urbanisme à 10 ans au 2802 et au 28033 en crédit et au 6811 en débit.

• **Adoption du compte administratif du CCAS 2017**

En l'absence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, par vote à main levée, adopte à l'unanimité le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale 2017, avec 3 896,16 € en dépenses de fonctionnement et 2 797,08 € en recettes de fonctionnement.

• **Approbation du compte de gestion du CCAS 2017**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du CCAS 2017, le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité le compte de gestion tenu par le trésorier, sans aucune observation ni remarque.

• **Adoption du compte administratif de la commune 2017**

En l'absence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, par vote à main levée, adopte à l'unanimité le compte administratif 2017, avec pour la section de fonctionnement 362 899,47 € de dépenses et 496 445,95 € de recettes et pour la section d'investissement 100 647,94 € de dépenses et 399 353,32 de recettes).

• **Approbation du compte de gestion de la commune 2017**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017, le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité le compte de gestion tenu par le trésorier, sans aucune observation ni remarque.

• **Affectation des résultats 2017 du CCAS au budget primitif communal 2018**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité d'affecter à l'article 002 en dépenses de fonctionnement la somme de 119,50 €.

• **Affectation des résultats 2017 dans le budget primitif 2018**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à l'affectation de la somme de 173 000,00 € de l'excédent de fonctionnement (article 002) à l'article 1068 de la section d'investissement recettes. L'excédent de fonctionnement 2017 est de 219 407,26 €.

• **Vote du budget primitif 2018**

Monsieur Patrick PIGNARD, adjoint au maire, donne les propositions de budget pour 2018 (la section de fonctionnement s'équilibre à 509 795,98 € et celle d'investissement à 2 080 996,67 €). Dans le cadre du vote de budget, des subventions sont accordées comme suit :

- ADMR : 225 €
- Association immobilière paroissiale : 100 €
- Classe en 8 des Olmes : 200 €
- Club Soleil d'Automne : 100 €
- COJDM2018 : 300 €
- Comité des fêtes : 500 €
- Entraide tararienne : 225 €
- La Farand'Olmes : 1 600 €
- La Saint Hubert : 200 €
- Magnolia : 200 €
- RASED : 89,10 €

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, adopte à la majorité le budget primitif 2018.

### **• Fixation du montant des aides accordées aux écoles en 2018**

Il est proposé de fixer le montant des aides suivantes :

- pour les fournitures scolaires : à 53 € par enfant pour les deux écoles y compris les enfants extérieurs.
- pour les classes de découverte : à 5 € par jour et par enfant limité à 18 jours pour les enfants scolarisés et domiciliés dans la commune.
- pour les associations SOU DES ECOLES (Ecole Publique) et APEL (Ecole Sainte Eva) : à 10 € par enfant qui sont domiciliés dans la commune.
- pour le fonctionnement de l'école maternelle Sainte Eva : à 3280 €.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable sur le montant des aides à accorder.

### **• Approbation de conditions de partenariat avec SEMCODA**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable aux projets portés par SEMCODA pour le site OLMIPLAST, à savoir la réalisation de 13 logements collectifs, et des locaux commerciaux, dont 6 financés en PLUS, 2 financés en PLAI et 5 financés en PSLA, sur les fonciers cadastrés Section U N°604, 605, 606 et 673, et pour le Legs BERNARD, à savoir la réhabilitation de 2 logements collectifs, financés en PLUS sur le foncier cadastré Section U N°644. Une subvention d'équipement sera versée à SEMCODA pour un montant total de 300 000 € HT.

### **• Approbation de conditions d'acquisition avec l'indivision COMBE**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, donne à la majorité son accord pour la réfection d'un mur séparatif d'une longueur d'environ 50 mètres comprenant la reprise de l'ancien portail de 3mètre scellé dans celui-ci. Le mur sera d'une hauteur d'1m15 en béton avec habillage en pierre jointée sur les deux faces, surélevé d'un grillage de 0m75. Une couverture en pierre sera légèrement inclinée.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Calendrier pour la nouvelle commune

La réflexion menée par les six communes est arrivée à un point où il faut une aide. Les maires des six communes ont décidé de faire appel à l'AMF et à la DDT afin de continuer la réflexion. Des réunions ouvertes à l'ensemble des conseils municipaux et aux agents vont se dérouler à compter du 20 mars 2018 jusqu'à fin mai 2018.

La séance est levée à 23 h 16.